

IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER

Dossier de l'OHI n° **S3/8151/ENCWG**
S3/8151/HSSC

LETTRE CIRCULAIRE 24/2022
20 juin 2022

DEMANDE D'APPROBATION DE

**PUBLICATION S-57, EDITION 4.3.0 DE L'APPENDICE B.1, ANNEXE A – UTILISATION
DU CATALOGUE D'OBJETS POUR LES ENC, EDITION 7.0.0**

S-58 – VERIFICATIONS POUR LA VALIDATION DES ENC ET EDITION 2.0.0

**S-99 – PROCEDURES OPERATIONNELLES POUR L'ORGANISATION ET LA GESTION
DE LA BASE DE REGISTRES D'INFORMATIONS GEOSPATIALES DE LA S-100**

Références :

- A. LC de l'OHI 18/2020 du 13 mai – *Adoption de l'édition 4.2.0 de la publication de l'OHI S-57 appendice B.1, annexe A – Utilisation du catalogue d'objets pour les ENC.*
- B. LC de l'OHI 47/2018 du 3 octobre – *Adoption de l'édition 6.1.0 de la publication de l'OHI S-58 – Vérifications pour la validation des ENC.*
- C. LC de l'OHI 20/2013 du 11 mars – *Adoption de nouvelles éditions de publications de l'OHI : édition 3.1.0 de la S-57 appendice B.1, annexe A « Utilisation du catalogue d'objets pour les ENC » ; édition 1.1.0 de la S-99 « Procédures opérationnelles pour l'organisation et la gestion de la base de registres d'informations géospaciales de la S-100 ».*
- D. Décisions et actions de la HSSC14 (mai 2022).

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. À la suite de la publication de l'édition 4.2.0 de la publication S-57 de l'OHI, appendice B.1, annexe A – *Utilisation du catalogue d'objets pour les ENC* (référence A) et de l'édition 6.1.0 de la publication S-58 de l'OHI – *Vérifications pour la validation des ENC* (référence B), le groupe de travail sur la tenue à jour des normes ENC (ENCWG) a continué de maintenir et d'étendre ces publications conformément à son programme de travail et en réponse aux demandes des Etats membres de l'OHI et d'autres parties prenantes. En conséquence, de nouvelles versions préliminaires de ces publications ont été préparées par l'ENCWG.

2. À la suite de la publication de l'édition 1.1.0 de la publication S-99 de l'OHI – *Procédures opérationnelles pour l'organisation et la gestion de la base de registres d'informations géospaciales* (référence C), le groupe de travail sur la S-100 (S-100WG) a continué d'entretenir et d'étendre cette publication conformément à son programme de travail et conformément à l'élaboration en cours du registre d'informations géospaciales de l'OHI. En conséquence, un projet de nouvelle édition de cette publication a été préparé par le S-100WG.

3. Lors de sa 14^{ème} réunion en mai 2022, le Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) a approuvé les modifications proposées à l'édition 4.2.0 de l'appendice B.1, annexe A de la S- 57 (référence D, décision HSSC14/34) et à l'édition 6.1.0 de la S-58 (référence D, décision HSSC14/35), telles que proposées par l'ENCWG, ainsi qu'à l'édition 1.1.0 de la S-99 (référence D, décision HSSC14/16) telle que proposée par le S-100WG.
4. Les projets d'édition 4.3.0 de l'appendice B.1, annexe A de la S-57, d'édition 7.0.0 de la S-58 et d'édition 2.0.0 de la S-99 (*versions anglaises uniquement*) sont désormais à la disposition des Etats Membres de l'OHI, pour examen et approbation, sur le site internet de l'OHI à l'adresse suivante : <https://iho.int/en/draft-publications>.
5. Ces documents sont complétés par des versions « en rouge » mettant en évidence les changements et clarifications inclus dans les nouvelles versions proposées des publications.
6. Il est demandé aux Etats membres de prendre note de l'aval du HSSC et d'envisager l'adoption de l'édition 4.3.0 de l'appendice B.1, annexe A de la S-57, de l'édition 7.0.0 de la S-58; et de l'édition 2.0.0 de la S-99 en fournissant leur réponse dans les meilleurs délais et **au plus tard le 30 septembre 2022** par courrier électronique (cl-lc@iho.int) ou par télécopie (+377 93 10 81 40) en utilisant le bulletin de vote fourni à l'annexe A, mais de préférence à l'aide du système de formulaire en ligne de l'OHI disponible sur le lien suivant : https://IHO.formstack.com/forms/cl24_2022
7. Les Etats membres sont également informés de l'approbation par le HSSC de la publication de l'édition 1.0.0 de l'annexe B de la S-65 – *Guide pour la conversion des ENC S-57 en S-101* tel qu'il a été élaboré par l'ENCWG (référence D, décision HSSC14/36). L'édition 1.0.0 de l'annexe B de la S-65 est disponible pour la mise en œuvre et les essais et peut être téléchargée à partir de la page *Normes et spécifications* du site internet de l'OHI à l'adresse suivante : <https://iho.int/en/standards-and-specifications>.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le secrétaire général,



Abri KAMPFER
Directeur

Annexe A : Bulletin de vote

Annexe A à la LC de l'OHI 24/2022
Dossier de l'OHI n°S3/8151/ENCWG
S3/8151/HSSC

**DEMANDE D'APPROBATION DE L'ÉDITION 4.3.0 DE LA S-57 APPENDICE B.1,
ANNEXE A, DE L'ÉDITION 7.0.0 DE LA S-58 ET DE L'ÉDITION 2.0.0 DE LA S-99**

Bulletin de vote

(à retourner au Secrétariat de l'OHI au plus tard le 30 septembre 2022)

Courriel : cl-lc@iho.int – Télécopie : +377 93 10 81 40

Tous les projets d'éditions proposés sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://iho.int/en/draft-publications>.

Note : Les cases s'agrandissent au fur et à mesure de la saisie des réponses.

Etat membre :

Correspondant :

Courriel :

- 1. Approuvez-vous l'adoption de l'édition 4.3.0 (de mai 2022) de la S-57 appendice B.1, annexe A ? (Cocher la case appropriée)**

OUI

NON

Si votre réponse est « NON », veuillez en expliquer les raisons dans la section commentaires ci-dessous.

Commentaires :

--

- 2. Approuvez-vous l'adoption de l'édition 7.0.0 (de mai 2022) de la S-58 ? (Cocher la case appropriée)**

OUI

NON

Si votre réponse est « NON », veuillez en expliquer les raisons dans la section commentaires ci-dessous.

Commentaires :

3. Approuvez-vous l'adoption de l'édition 2.0.0 (de mai 2022) de la S-99 ? (Cocher la case appropriée)

OUI

NON

Si votre réponse est « NON », veuillez en expliquer les raisons dans la section commentaires ci-dessous.

Commentaires :

Signature :

Date :